

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 801**

Intitulé

BMA : Brevet des métiers d'art Céramique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BMA de la céramique est un technicien praticien capable d'établir un cahier des charges (croquis, dessins, fiches descriptives des caractéristiques fonctionnelles, techniques et esthétiques du produit...), d'approvisionner et de choisir les matières d'oeuvre, de préparer la chaîne de fabrication (machines, postes de travail) et l'outillage, de planifier le processus de réalisation en fonction des délais et d'assurer le contrôle qualité. Il maîtrise les techniques de mise en oeuvre et de décoration telles que la préparation de la matière d'oeuvre, le façonnage, les cuissons (biscuit, dégourdi, émail, décor), l'émaillage, la décoration et de contrôle.

Ce technicien a des connaissances en histoire de l'art et des styles du verre et de la céramique et maîtrise les moyens graphiques, chromatiques et volumiques pour représenter un modèle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La porcelaine, la faïence et la poterie. L'art de la table et les objets décoratifs.

L'artisanat d'arts céramiques.

L'industrie de la porcelaine de collectivité et hôtelière.

L'industrie mécanique pour des pièces techniques (isolant thermique, isolant électrique, outil coupant, pièce de friction, ..)

Le médical pour les prothèses.

Céramiste, faiencier, potier, décorateur, modelleur, technicien faiencier, artisan d'arts céramiques.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1201 : Réalisation d'objets décoratifs et utilitaires en céramique et matériaux de synthèse

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- gérer et exécuter la fabrication d'une céramique suivant un ensemble de spécifications (plan, cahier des charges, exigences d'esthétique et de qualité, ...) - soutenance d'un dossier relatif à un projet de réalisation d'un produit céramique.
- mathématiques et physique-chimie
- français
- langue vivante
- histoire de l'art
- arts appliqués (dessin, croquis et maquette d'un projet)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur de l'éducation nationale, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).
En contrat d'apprentissage	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

Par expérience dispositif VAE	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

28/07/94

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :